



Centre de formation
de Kerliver

BPA

JARDINS ESPACES VERTS

OU

PRODUCTIONS HORTICOLES

CFA - CFPPA de Kerliver

Kerliver

29460 HANVEC

☎ 02.98.20.00.08

☎ 02.98.20.04.28

E.mail : cfppa.hanvec@educagri.fr

Conventionnement par le Conseil Régional

Formation par apprentissage

LES METIERS



**Ouvrier Hautement Qualifié
ou Chef d'entreprise en
aménagement des espaces
verts :**

il est à même d'effectuer les tâches techniques de réalisations paysagères, les tâches de commercialisation et de gestion de l'entreprise.

**Ouvrier hautement qualifié en
horticulture :**

il se situe entre l'ouvrier et le personnel d'encadrement. Il réalise les tâches techniques et la conduite des cultures et des productions.



INSERTION

68 % des jeunes ont un emploi à la sortie de la formation (dont 50 % en CDI et 100 % dans leur secteur d'apprentissage). - données 2006

Organisation de l'alternance

- ◆ Formation d'une durée de 2 ans (840 h),
- ◆ Sur une année : 12 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaire), 35 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés,
- ◆ Contrôles tout au long de la formation par Unités Capitalisables (UC),
- ◆ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture.

Conditions d'admission

- ◆ Etre titulaire d'un CAPA ou d'un CAP.
- ◆ Avoir suivi un cycle complet conduisant au BEP ou BEPA, ou sortir d'une classe de 3^{ème}.
- ◆ Avoir plus de 16 ans.
- ◆ Signer un contrat d'apprentissage.

Contenu de la formation

- ◆ Enseignement général :
 - Mathématiques,
 - Expression-communication,
 - Economie,
 - Agronomie-Biologie,
 - Technico-économique.
- ◆ Enseignement technique
 - Reconnaissance des végétaux,
 - Techniques de cultures,
 - Techniques paysagères.
- ◆ Spécialisation
 - **JEV** : Plan de jardin, Entretiens diversifiés, Usages des produits phytosanitaires.
 - **Productions** : Equipements, Diversification et Usages des produits phytosanitaires.

INFOS PRATIQUES

☆ Recrutement

- Dossier de candidature à demander au centre de formation
- Entretien avec l'équipe pédagogique
- Tests de positionnement.

☆ Tarifs des prestations (tarifs au 01.01.07)

- Restauration (4,70 € le prix du déjeuner)
- Hébergement : location dans communes ou villes voisines (liste à disposition sur demande)
- Rétrocession de photocopies (par année scolaire) :

CAPA	BPA 1 ^{ère} année	BPA 2 ^{ème} année	Bac-Pro 1 ^{ère} année	Bac-Pro 2 ^{ème} année	BTS 1 ^{ère} année	BTS 2 ^{ème} année
71,71 €	71,71 €	79,84 €	71,71 €	79,84 €	81,42 €	89,55 €

☆ Aides particulières

- Indemnités forfaitaires de transport, hébergement et restauration versées par semestre (Subvention du Conseil Régional de Bretagne)
- Possibilité d'APL pour les locataires (dossier à retirer auprès de votre organisme de sécurité sociale : MSA ou CAF).

☆ Personne à contacter

- Référent pédagogique : Emmanuelle CONQ
- Secrétariat : Marie COLLOREC

☆ Témoignages (de Bérangère, Vincent et Pierre, apprentis en BPA 2^{ème} année)

- « Nous apprenons à nous organiser et à être autonomes »
- « On nous traite en adultes »
- « Nous réalisons un travail personnel à travers l'élaboration du rapport sur notre entreprise »
- « Nous avons un salaire qui nous donne une autonomie dans notre vie »

☆ Rémunération

Salaire des apprentis (SMIC horaire au 01/07/06 : 8,27 €)						
Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans		De 18 à 21 ans		+ de 21 ans	
	Pour tous	Pépi*	Pour tous	Pépi*	Pour tous	Pépi
1 ^{ère} année	25 %		41 %		53 %	
2 ^{ème} année	1 ^{er} semestre	37 %	35 %	49 %	45 %	61 %
	2 ^{ème} semestre		45 %		55 %	

*Pour toutes les entreprises qui dépendent de la convention collective Pépinière Horticulture

Exemples de salaire mensuel :

- Tom, 17 ans en CAPA TP 1^{ère} année (25 %) = 313,58 €
- Sébastien, 20 ans en BPA Pépinières 2^{ème} année :
1^{er} semestre = 564,44 € et 2^{ème} semestre = 689,87 €
- Audrey, 18 ans en Bac-Pro TP 1^{ère} année = 514,27 €
- Clément, 22 ans en BTS 2^{ème} année = 765,13 €